



NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL

RÉUNION : COMITÉ DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

DATE : 06 DÉCEMBRE 2013

HORAIRES : 09H00 - 12H00

LIEU : MOCA (SALLE DE RÉUNION)

COMPTE RENDU

1) Préambule

Ce second Comité de Suivi des Engagements du Maître d'Ouvrage débute par une introduction de M. Fournel, vice-président de la Région Réunion délégué au projet NRL et de M. Bellouard, représentant de l'Etat en tant que Secrétaire Général aux Affaires Régionales adjoint, qui rappellent notamment tous deux les enjeux de la NRL, en termes socio-économiques, environnementaux, réglementaires, ...

2) Les avancées depuis le dernier comité de suivi :

Nicolas Morbé, Directeur de la Direction Opérationnelle Route du Littoral (DORL), présente successivement :

- le rappel des objectifs du projet,
- la solution retenue après étude des différentes options,
- les modalités de financement du projet,
- l'avancement des procédures réglementaires, informant notamment le comité de l'obtention des arrêtés DPM (domaine Publique Maritime) et « Loi sur l'eau », respectivement en date du 22/10/13 et du 25/10/13,
- la signature des marchés de travaux, avec l'attribution des grands travaux maritimes le 15/10/13,

3) Le volet emploi-formation

Barnabé Proud'hom, chef de projet opérationnel de la cellule Pôle-emploi / CARIF-OREF rappelle les objectifs du volet emploi-formation du projet NRL (anticiper les besoins et préparer et qualifier la main d'oeuvre locale), et présente les effectifs prévisionnels d'emplois générés par secteur (BTP, transport de matériaux, levage et manutention...). Monsieur Proud'hom présente ensuite le bilan du programme de formation 2013.

4) Les mesures environnementales

Nicolas Morbé (DORL) présente successivement :

- La gouvernance et l'organisation générale en phase chantier, vis-à-vis de l'environnement.
- Le principe du Dossier des Engagements du Maître d'Ouvrage (DEMO), qui constitue l'outil de suivi de ces engagements : une 1ère version du document a été établie et est mise à disposition du public sur le site internet de la Région Réunion. Une seconde version sera réalisée une fois l'ensemble des autorisations administratives obtenues.
- La démarche environnementale globale, établie dans un cadre concerté selon la logique Eviter / Réduire / Compenser,

- Le programme de mesures d'évitement, réduction, compensation et de suivi, avec un zoom sur les thématiques à enjeux. Le montant total des mesures environnementales représente 80 millions d'euros, soit 5% du montant du projet.

En complément de cette présentation, Yves CAPON de Biotope, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage en Environnement, présente le programme des mesures de compensation, en distinguant les mesures marines des mesures terrestres.

5) Séance de questions-réponses

Plusieurs sujets sont évoqués suite à la présentation de l'équipe projet :

- Des attentes sont exprimées sur la prise en compte d'un volet culturel plus important au titre des mesures environnementales, notamment au droit de la Grande Chaloupe, en lien avec les actions du Conservatoire du Littoral (DACOI / ABF). Plusieurs propositions visant à valoriser la patrimoine culturel sont également formulées :
 - la remise en service de l'ancien chemin de fer (DACOI / ABF),
 - la mise en valeur de la ravine à Jacques (DACOI / ABF),
 - la mise en valeur du chemin des anglais (DACOI / ABF)

Sur ces aspects, M. Fournel précise que la nouvelle infrastructure va effectivement contribuer à libérer de l'espace, avec une ouverture sur la mer améliorée au droit de la Grande Chaloupe. La Région a depuis 2011 travaillé en partenariat avec les acteurs concernés, notamment le Conservatoire du Littoral, sur les mesures environnementales et les aménagements paysagers. Le Conservatoire du Littoral pilote de son côté une étude globale sur l'aménagement et la mise en valeur du site de la Grande Chaloupe. Sur certaines interfaces (ex. accès au site, parking aux abords de la Grande Chaloupe...), il y a des synergies à trouver. Pour le site des Lazarets, il s'agit d'une propriété du Département, qui ne relève pas de la compétence de la Région. Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet prévues au stade de la DUP, la Région a prévu de pouvoir soutenir des porteurs de projets destinés à la mise en valeur des sites concernés par la NRL (Entrées de villes de St Denis, de La Possession, La Grande Chaloupe,...). Le dispositif reste néanmoins à préciser dans ses modalités de fonctionnement.

- Dans le même ordre d'idée, des attentes sont également formulées sur la prise en compte et la valorisation du paysage, au droit notamment des continuités paysagères et écologiques formées par les Ravines (PN Réunion). Le lien avec les programmes Life + Corexerun et CapDom est également abordé, vis-à-vis de la complémentarité des actions de ces programmes avec les mesures NRL (PN Réunion). Le Chemin des Anglais pourrait par ailleurs être valorisé en tant que circuit de découverte du chantier de la NRL.

La Région a en effet bien prévu sur ces aspects de travailler en cohérence avec ce qui a été fait dans le cadre du programme Life+ Corexerun. Cela est précisé dans le programme des mesures compensatoires terrestres qui a été défini en concertation avec les acteurs concernés. Il n'est pas prévu dans ce cadre d'actions spécifiques sur le Chemin Crémont (ou Chemin des Anglais).

- Vis-à-vis des carrières, plusieurs sujets sont abordés, en lien avec les sites qui seront exploités par la Région, les modalités de transport et les incidences attendues en termes de nuisances (poussières, bruit, ...) et la nécessité de disposer d'aires de stockage provisoire des matériaux (Mairie du Port et Possession Ecologie Solidaire). Concernant la carrière des Lataniers, il est demandé à la Région dans quelle mesure cette carrière est ou non indispensable au projet (Possession Ecologie Solidaire).

M. Fournel précise à cette occasion que l'exploitation de la carrière des Lataniers fera l'objet, au même titre que les autres projets de carrières, des procédures réglementaires qui s'imposent. Ce gisement connu (exploité par le passé) est le plus proche du chantier, il représente donc un enjeu important pour l'opération et les enjeux environnementaux du secteurs sont bien identifiés et considérés. L'exploitation d'une carrière constitue aussi une opportunité de réhabilitation d'un site qui a été laissé en friche et qui peut ainsi être restauré au plan environnemental.

- La Région est également interpellée sur la prise en compte des espaces agricoles à enjeux forts dans le cadre des projets de carrières (Chambre d'agriculture), au-delà de la compensation financière pour la perte d'exploitation. La Région répond qu'une concertation doit avoir lieu avec la Chambre d'Agriculture, afin de prendre en compte le potentiel agricole, la remise en état, et la remise en exploitation des sites retenus dans le cadre du projet NRL et qui seraient à vocation agricole. L'exploitation d'une carrière est limitée dans le temps et la destination de la zone est bien prise en compte, pour restituer des terrains exploitables aux agriculteurs (si possible dans de meilleures conditions, avec des pentes adoucies).
- L'enjeu du traitement, par les services de l'Etat, des nombreuses demandes d'ouverture de carrières, est également évoqué (FRBTP) compte tenu du potentiel d'emplois offert par le projet et de la situation difficile vécue par la profession.
- Sur les mesures marines, il est demandé quelles sont les modalités d'évaluation de l'efficacité des récifs artificiels (Comité Régional Etudes et Sports Sous-Marins de La Réunion). M. Morbé répond qu'un suivi environnemental confié à un prestataire extérieur est prévu sur ce volet des récifs artificiels afin de suivre l'évolution de ces structures dans le temps.
- Des interrogations sont formulées au sujet de l'impact du projet sur les mammifères marins, notamment en termes de bruit sous-marin et l'existence de modélisations (AID). M. Morbé précise que des prescriptions de moyens (« ramp-up », des mesures de réduction des nuisances sonores : Durées journalières de travaux bruyants sous-marins, Réduction de la vitesse des navires, Formalisation et responsabilisation des entreprises dans un plan d'organisation et d'intervention (POI) spécifique à la faune marine) et un objectif de résultat (Viser le respect du seuil acoustique) ont été imposés aux entreprises. Par ailleurs, un contrôle extérieur spécialisé en acoustique sous-marine est prévu pendant la phase de chantier ainsi qu'un suivi comportemental des mammifères marins sur la zone du chantier mais également à une distance très éloignée du lieu des travaux sous-marins afin de contrôler les effets du chantier sur la population de baleines et de dauphins.
- Le lien entre la NRL et le projet de Nouvelle Entrée Ouest (NEO) à Saint-Denis est évoqué sous l'angle de la concordance entre les deux projets pour permettre d'améliorer les conditions de trafic dans le Nord de l'île (Mairie Saint-Denis), La question du financement de cette opération NEO est également abordée. A ce sujet, M. Fournel précise que la Région est en phase avec la commune de Saint-Denis pour cet aménagement NEO et qu'il souhaite une accélération des études pilotées par la mairie tant du point de vue technique que de la définition financière de ce projet. En ce qui concerne le financement de NEO, il faudra voir du côté de l'Etat, de la CINOR et de la Commune de Saint-Denis également (PO FEDER 2014-2020, une enveloppe est prévue pour NEO)
- Sur l'emploi, les avis sont partagés. Au global, plusieurs milliers emplois seront générés dans le cadre de ce projet, ce qui correspond à 10 % des besoins dans le BTP qui est en crise. M. Siriex, Président de la FRBTP précise que ce seront au final 2500 emplois qui seront créés sur 5 ans dont 1200 emplois nouveaux. Il informe que ce sont près de 10 000 emplois qui ont été perdus dans le secteur du bâtiment, du logement social et de la défiscalisation. Ce qui correspond à la disparition de corps de métiers, à un risque de disparition de l'appareil productif local. Un tel chantier, comme celui de la route des Tamarins, profite aussi beaucoup à d'autres secteurs économiques (location de logements, de véhicules,...).
- Sur le volet emploi-formation et de façon plus spécifique, les modalités de réalisation des formations des scaphandriers sont évoquées (Comité Régional Etudes et Sports Sous-Marins de La Réunion), notamment le recours à un organisme reconnu tel que l'Institut National de Plongée Professionnelle (INPP). Le CRESSMR précise qu'il peut être prestataire pour réaliser cette formation et qu'il n'a pas été consulté. M. Proud'hom précise que cette formation est de niveau 3. Les appels d'offres pour réaliser ces formations font l'objet d'une publicité légale, qui permet aux organismes intéressés de répondre et de se positionner.

Le second Comité de Suivi des Engagements de la Région Réunion est clôturé par M. Fournel qui remercie l'ensemble des personnes présentes et donne rendez-vous aux participants pour la session 2014 de ce comité. Si nécessaire, deux sessions pourraient être organisées. On pourrait également réfléchir à l'organisation de visites de chantiers.